

PROCÈS VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE

7 septembre 2017 – 18 heures - Salle des fêtes Taurignan Castet

Présents : Henri ANDRIEU, Nathalie AURIAC, Alain BARI, Simon BAVARD, Magalie BERNERE, Nejma BEUSTE, Marie-Léone BLAIN, Jean BOISVERT, Gaëlle BONNEAU, Frédéric BONNEL, Christiane BONTE, Jean BOUSSION, Laurent BOUTET, Ginette BUSCA, Gérard CMBUS, Christian CARRERE, Alain CAU, René CLASTRES, Michèle COLIN, Raymond COUMES, Armindo DA SILVA, Charles DAFFIS, Patricia DANDURAND, Gilbert DE SACRAMENTO Etienne DEDIEU, Jean-Claude DEDIEU, Jean-Michel DEDIEU, Jean-Claude DEGA, André DESCOINS, Jean DOUSSAIN, Gérard DUBUC, Jean-Marc DURAN, Pierre EYCHENNE, Jean-Paul FALGUIE, Gabriel FAURE, Jocelyne FERT, Carole DURAN-FILLOLA, Aimé GALEY, Patrick GALY, Claude GESLIN, Bernard GONDRAN, Georges HISPA, Michel ICART, Germain JOLIBERT, Pierrette LAPEYRE, Alain LEVI, Aline LONG TORRELL, Denis LOURDE, Jeanine MERIC, Jean-Jacques MERIC, Catherine MERIOT, Alain METGE, Alex MIROUSE, Nadine NENY, Yvon OCHANDORENA, Elisabeth ORTET, Geneviève OSMOND, Maryse PERIGAUD, Alain PONS, Gérard PONS, Denis PUECH, Claude PUJOL, René PUJOL, Jacques RENOUD, Evelyne ROLAIN-PUIGCEVER, André ROUCH, Christian ROUCH, Robert ROUDIL, Gérald ROVIRA, Alain SERVAT, Marc-Henri SEUBE, Gilles SOULA, Yves SUTRA, Christine TEQUI, Roland TEYCHENNE, Patrick TIMBART, Alain TORTET, Elisabeth TOTARO, Gérard TOUGNE, Rémy TOULZA, Patrick TURLAN, François VELTER, André VIDAL, Christiane VIGNAU, Jean-Noël VIGNEAU, Marc WOIRY.

Procuration : Geneviève AMARDEILH à Alain METGE, Daniel ARTAUD à André VIDAL, Laurent BOUTET à Nathalie AURIAC, Monique BOUTONNIER à Ginette BUSCA, Monique CHARLES à Pierre EYCHENNE, Rémy DEMAZOIN à Patricia DANDURAND, Marie-Christine DENAT-PINCE à Evelyne ROLAIN, Sylvie DOMENC à Jean-Noël VIGNEAU, Jean-Louis EYCHENNE à Frédéric BONNEL, Léo GARCIA à Gaëlle BONNEAU, Yvan GROS à André DESCOINS, Patrick LAFFONT à Nadine NENY, Richard MEYNARD à Denis LOURDE, Francis PUJOL à Henri ANDRIEU, Fatima RAFAI à Christine TEQUI, Thierry TOURNE à Carole DURAN-FILLOLA, Francis RESPAUD à Aline LONG-TORREL Aline, Robert THIRION à Gérard TOUGNE.

Excusés : Geneviève AMARDEILH, Daniel ARTAUD, Roland BERNIE, Laurent BOUTET, Monique BOUTONNIER, Emmanuel CECILE, Monique CHARLES, Rémy DEMAZOIN, Marie-Christine DENAT-PINCE, Sylvie DOMENC, Léo GARCIA, Patrick LAFFONT, Richard MEYNARD, Noëlle MORALES, Francis PUJOL, Fatima RAFAI, Francis RESPAUD, Marie-Christine SOULA, Thierry TOURNE, Alain TOUZET.

Absents : Josiane BERTHOUMIEUX, Alain BOURGEON, Eric COUZINET, Antoine DUBURCQ, Léon-Pierre GALY-GASPARROU, Aline GENGE, Oscar GIROTTO, Lucien GRANIER, Bernard LAMARY, François MURILLO, Thierry RESPAUD, Eric TORTECH.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Servat

La séance est ouverte par M. le Président Jean-Noël VIGNEAU à 18h10.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 6 juillet 2017

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de valider le procès verbal du conseil communautaire du 6 juillet 2017.

Approbation à l'unanimité

Décisions du bureau communautaire

Les décisions prises en bureau communautaire du 20 juillet et 3 août 2017 ont été portées à la connaissance de l'ensemble des élus communautaires.

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions par rapport à ces décisions.

M. Bernard Gondran demande des précisions sur l'utilisation qui était faite du tracteur Better qui a été vendu.

M. Alain Metge précise qu'il s'agissait d'un tracteur de débroussaillage adapté aux fortes pentes et offrant des prestations de service (agriculteurs, syndicat forestier...). L'ancien territoire du Séronais avait un service débroussaillage qu'il avait arrêté en 2015, il était utilisé depuis pour le déneigement des communes de montagne.

M. Bernard Gondran sollicite un rendu régulier des travaux de la chargée de mission Audrey Duraud sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont elle a la charge.

M. le Président rappelle que la chargée de mission, compétente en urbanisme avait été détachée du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises et mise à disposition au sein du pôle d'équilibre territorial et rural pour accompagner l'élaboration du SCOT. Elle continue sa mission au sein de la CCCP suite à l'intégration du Petr au 1/01/2017. Des bilans d'étape réguliers sont prévus sachant que le SCOT doit être finalisé dans les 3 ans.

M. Bernard Gondran demande pourquoi la demande de subvention de 600 € relative à l'Espace produits du terroir à l'occasion du Tour de France ville de Saint-Girons a été refusée par le bureau ? De plus le montant de la subvention versée au Sporting Club paraît faible au regard des retombées de ce club sur le Couserans, il demande à ce que le montant soit revu à la hausse.

M. le président précise que le montant de subvention de 600 € va être ré-orientée vers l'espace dédié à la diffusion sur grand écran où entre autre le film, réalisé sur le Tourisme Sportif en Couserans, a été diffusé. La CCCP n'était pas concerné par l'espace Produits du terroir tenu par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoise en partenariat avec la ville. La subvention va être réétudiée en commission et aura une fin favorable.

M. Gérard Cambus rappelle que le Sporting Club a fait une demande de 2000€.

M. Bernard Gondran sollicite une copie de la convention passée avec Radio Couserans.

M. le Président souligne que la convention, comme tout autre document, est à la disposition de tous les élus au secrétariat de la communauté de communes.

M. Alex Mirouze demande l'objet de l'association Occitania Team.

Mme Christine Tequi précise qu'il s'agit d'une association qui organise une manifestation sur une journée à Seix de motos anciennes qui est clôturée en soirée d'un concert.

M. Denis Puech informe que seule la partie culturelle de l'évènement est soutenue par la CCCP.

M. Alex Mirouze demande si le reliquat de DETR va être utilisé pour les travaux de voirie supplémentaire prévus sur le Volvestre et Val Couserans ?

M. le Président rappelle, que lors du vote du budget, il s'était engagé à faire un diagnostic sur la voirie de ces deux territoires et au vu des travaux relevés de première urgence, une enveloppe complémentaire serait ouverte.

M. Gérard Pons demande si c'est la DETR notifiée à l'origine pour le projet de construction de la maison de l'enfance de Castillon qui a été réorientée pour la voirie complémentaire ? Il précise que ce projet de maison de l'enfance est prioritaire en raison de l'insalubrité des locaux actuels. Il craint que le montant de DETR obtenue ne soit pas reconduit lors de la réalisation du projet.

M. le Président partage le point de vue de M. Gérard Pons sur l'urgence à réaliser la maison de l'enfance, lors de la visite des lieux il a pu constater l'état vétuste des bâtiments. Il rappelle toutefois le critère retenu pour planifier les investissements, les travaux commencés sont prioritaires dans le cadre du budget 2017 qui a été voté. La DETR, récupérée pour la voirie supplémentaire, aurait été réorienté dans tous les cas par l'Etat.

M. Michel Icart fait la même analyse, il y a urgence à réaliser la maison de la petite enfance. Afin d'éviter de perdre cette dotation en 2017, nous avons tout intérêt à demander une réorientation avec le projet de voirie complémentaire. Une demande de maintien du même taux de DETR en 2018 pour la maison de l'enfance a été transmise à M. le Sous Préfet ; ce dernier a répondu positivement à la demande.

M. Charles Daffis souhaiterait que ce type de décision (réorientation de DETR) soit discuté et validé en conseil communautaire et non en bureau.

M. Patrick Timbart tient à préciser qu'il s'est bien évidemment inquiété, en bureau, de la réorientation de la DETR de la maison de l'enfance de Castillon. Il précise qu'avec Mme Nadine Neny, Vice-Présidente de la commission Education, un lieu a été trouvé pour accueillir les services de l'enfance dès la rentrée prochaine de septembre en attendant la construction du nouveau bâtiment.

M. Bernard Gondran souhaiterait connaître les montants des 1^{er}, 2^{ème} et 3^e tranche de ce projet de l'enfance sur Castillon.

M. Michel Icart informe que le montant est d'environ 1 million d'euros pris en charge à 50 % par la commune de Castillon qui construit dans le même bâtiment une médiathèque.

M. Alex Mirouze remercie le bureau et le Président qui privilégient les travaux de voirie urgents au projet de maison de l'enfance.

M. Charles Daffis tient à préciser que ces choix d'investissements prioritaires entraînent de l'inégalité sociale.

M. Denis Puech informe que la future bibliothèque de Castillon rejoindra le réseau actuel des bibliothèques. La CCCP prend en charge le fond (acquisition de livres, cd, dvd...) les charges de personnels, le réseau informatique.

M. Jean-Claude Dedieu redemande que tous les comptes-rendus de commission et de bureau soient envoyés systématiquement aux élus par messagerie cela éviterait la prolongation des débats si les élus étaient informés des échanges ayant eu lieu en bureau et dans les différentes commissions.

M. le Président et M. André Descoins rappellent que tous les comptes-rendus de commission, de bureau et de conseil communautaire sont disponibles sur le site « Couserans-pyrenees.fr ». Un code d'accès a été donné à tous les délégués.

M. Alex Mirouze demande pourquoi les comptes-rendus ne sont pas diffusés tout simplement via la messagerie des élus (courriel).

M. le Président répond qu'il va commencer par expérimenter la diffusion via le site internet.

M. Alain Bari demande quels sont les investissements prévus en 2017 sur le Castillonnais ?

M. Michel Icart informe que le projet de signalétique d'information locale (SIL) concerne trois cantons, mis à part que les investissements seront réalisés au profit d'entreprises privés et que sur Castillon il avait été décidé en 2016 que les privés prendraient en charge leurs dépenses « panneaux » déduction faite de la DETR.

M. Alain Bari propose que les investissements sur ce territoire soient traités en priorité en 2018, il s'engage à les soutenir.

M. Robert Roudil précise qu'il a aussi le projet de réhabilitation de la maison de retraite de Castillon.

M. Pierre Eychenne souligne que les discussions doivent porter dorénavant sur la nécessité d'améliorer les services sur le territoire du Couserans et non de savoir où les projets vont se faire.

M. Gabriel Fauré demande à ce que soit vérifié le montant des frais de déplacement des agents, délibération n° 101, qui sont, selon lui, plus restrictif que la loi.

1) Dossier soumis à délibération du conseil communautaire

A) Administration Générale : Compétences

Mme Jocelyne Fert rappelle que les statuts actuels sont une compilation des 8 statuts des ex communautés de communes, qu'ils sont composés de trois types de compétences (Obligatoires, Optionnelles, Supplémentaires) avec des délais à respecter pour définir l'intérêt communautaire et les prises de compétences. Elle présente un diaporama qui précise les changements :

- l'Abattoir qui était optionnel passe en supplémentaire,
- la voirie d'intérêt communautaire (critère retenu : voirie en lien avec les compétences obligatoires). La liste de ces voiries sera complétée en fonction des mises à jour des compétences obligatoires.
- le Thermalisme (social) passe en supplémentaire, le service des thermes a la personnalité morale et le CIAS qui devrait gérer tout le social ne peut gérer une autre personne morale.
- la Restauration passe en supplémentaire, actuellement le social doit être géré par le CIAS, la CCCP n'est pas assez avancée pour savoir comment gérer ce service.

Les membres des Commissions et du Bureau vous proposent de restituer un certain nombre de compétences aux communes :

- Voirie (Volvestre et Val Couserans)
- Social (Séronais)

Il est proposé au conseil communautaire également de prendre de nouvelles compétences optionnelles à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de bénéficier de la dotation globale de fonctionnement bonifiée. Nous vous demandons d'anticiper notamment la prise de compétences Assainissement et Eau que la loi passent en compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020.

Rappel des gestions actuelles du service de l'Eau et de l'Assainissement sur les 94 communes :

- 40 communes sont gérées par le Syndicat des Eaux du Couserans (SEC),
- 42..... SMDEA
- 1 commune, La Bastide du Salat est gérée par le SIEAVABS
- 11 communes autonomes.

Départ de M. Emmanuel Cécile, de Mme Carole Fillola Durand (avec procuration de M. Thierry Tourné) et M. Christian Rouch.

M. Falguie s'inquiète des nombreuses compétences qui sont retirées aux communes, du nombre d'élus qui se réduit le tout contourné avec des dotations communales toujours plus basses, l'État ne voulant pas retirer de façon directe les communes et les maires.

M. le Président rappelle qu'il a refusé le pouvoir de police sur la voirie qui avait été transféré d'office par l'État dans la mesure où au moins une commune s'opposait au retrait.

M. Alex Mirouze informe qu'il y a eu un gros travail de fait, il avance qu'il a du mal à voir sur quoi porte les votes en l'absence des projets de délibération dans le dossier de séance. De plus, le Plan Local d'Urbanisme est noté en compétence obligatoire, sachant que les communes avaient

délibérées largement afin de ne pas transférer la compétence à la communauté de communes. Si nous votons en l'état, ça signifie que la CCCP va avoir la compétence PLU.

M. Jocelyne Fert précise que le conseil ne vote pas les compétences obligatoires, le libellé des statuts des ex communautés est repris. La préfecture nous a bien dit de laisser toutes les compétences obligatoires dont le PLU. En effet les communes ont voté contre le transfert du PLU à la communauté.

M. Raymond Coumes souligne que les services de l'État sont en train de contourner, et de nous manipuler pour récupérer la main mise sur les compétences. Il va donner un certain nombre de pouvoir aux communautés. Il demande aux communes d'être solidaires pour ne pas souscrire à tout.

M. Alex Mirouze demande la liste exacte des compétences.

Mme Jocelyne Fert reprécise les éléments qui vont donner lieu à délibération.

Mme Christine Tequi demande, en cas de transfert de l'eau et de l'assainissement si les communes retrouveraient leur fonctionnement actuel ? Les communes, non adhérentes à un syndicat (SMDEA ou SEC) exerçant les compétences en régie autonome pourront elles continuer à gérer leurs services ? Enfin pourquoi le SEC et le SMDEA ne se retrouvent-ils pas dans la même situation ?

M. Jean BouSSION précise la loi, quand un syndicat exerce ses services sur au moins trois territoires (EPCI) il peut continuer à fonctionner, le SEC n'exercera à très court terme ses missions que sur un seul EPCI, la CCCP, aussi il devra être intégré au même titre que le SICTOM au 1^{er} janvier 2017 qui est devenu un service de la communauté. La loi L 5214-16 permet de confier, par convention, les compétences Assainissement et Eau aux communes qui souhaitent continuer à exercer directement ces services.

M. Gérard Pons précise que la CCCP n'a pas les moyens de prendre ces deux compétences au 1^{er} janvier 2018. Il faut prendre le temps de l'étude jusqu'en 2020. Il est contre pour le transfert de la compétence eau à l'intercommunalité qui est un réel service de proximité. Il souligne de plus que les communes qui gèrent l'eau en direct ont des agents municipaux en charge de ces missions, que vont-ils devenir demain. Il demande si la CCCP est sûre de bénéficier de la DGF bonifiée, et quel en sera le montant. Il rappelle qu'il avait proposé de restituer la part commune du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à la communauté pour réaliser les projets communautaires. Il demande le vote à bulletin secret.

M. le Président précise que la proposition de reverser le FPIC en intégralité à la communauté n'avait pas été retenue par le conseil communautaire, ce choix a laissé aux communes 500 000€. Par contre la CCCP peut bénéficier de la DGF bonifiée au 1^{er} janvier 2018 si le conseil décide d'exercer au moins 9 compétences optionnelles parmi la liste présentée par la loi NOTRe. Il rappelle que la DGF normale est une dotation non garantie. La DGF bonifiée permettrait de stabiliser la situation avec en plus une bonification estimée à 100 000€.

M. Jean BouSSION précise que le SEC est une structure saine, qui porte des projets importants et qui a les moyens des les assumer. La gestion de l'eau et de l'assainissement est toujours équilibrée, les recettes doivent compenser les dépenses. Le SEC aura un budget à autonomie financière au sein de la CCCP.

M. Alain Bari demande si une commune autonome pourra, si elle le souhaite, intégrer un syndicat et est ce qu'une commune adhérent à un syndicat pourra s'en retirer ?

M. Jean BouSSION précise que la procédure de droit commun permet à une commune d'entrer ou de se retirer d'un syndicat (1/demande de retrait par la commune 2/ le comité syndical statut sur ce retrait 3/ communes adhérentes se prononcent pour ou contre ce retrait dans les trois mois). De même si la communauté voulait se retirer d'un syndicat, dans la mesure où elle aurait la

compétence en 2018, la demande de retrait devrait recevoir d'une part l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale et d'autre part l'accord du représentant de l'État dans le Département.

M. Robert Roudil tient à préciser qu'une compétence communale fondamentale, l'eau, va lui être retirée.

M. Alex Mirouze pointe le fait que la CCCP, qui récupérerait la compétence Eau, puisse arrêter à tout moment la convention de délégation des compétences Eau Assainissement avec les communes « automnes » actuelles. Le SMDEA pourrait venir récupérer, ce sont les informations officieuses qui circulent, le personnel du SEC, « intégré » au sein de la CCCP, en cas d'entente et ce schéma est redouté par le personnel du SEC.

M. Jean BouSSION précise que le SEC fonctionne très bien et il travaillera afin que son personnel soit préservé au sein de la CCCP. Le SEC a travaillé avec le SMDEA en toute transparence sur des études ; de bassin versant ; des méthodes de gestion....Il ajoute que la communauté de communes doit veiller à garantir au SEC la poursuite d'un service de qualité.

M. Alain Levi déplore que les communes autonomes dans la gestion de l'eau puissent être dépossédées de cette compétence. Il demande quelles sont les garanties pour continuer à exercer par convention cette compétence, il demande un engagement ferme du président pour que cette contractualisation ne soit pas remise en cause sans l'accord des communes.

M. le Président s'engage à honorer cet engagement. Un modèle va être adressé dans les prochains jours aux communes. De plus M. le Président propose, qu'à l'issue du transfert de compétences, les délégués sortants des communes au sein du SMDEA restent inchangés au sein de la CCCP.

M. Patrick Timbart précise que la meilleure garantie est le vote du conseil communautaire qui valide à la fois le transfert de la compétence Eau Assainissement des communes vers la CCCP mais aussi le maintien de la gestion des compétences au sein du SMDEA et la poursuite de la gestion autonome, par convention, pour les communes qui le souhaitent.

M. Ginette Busca demande comment seront désignés les délégués au SMDEA et comment ça fonctionnera ?

M. Jean BouSSION précise que le SEC intégré fonctionnera comme un service à part entière de la CCCP. Il y aura un budget annexe, régie par la nomenclature M49, avec une régie à autonomie financière. Les délégués des 40 communes actuelles seront les délégués communautaires qui seront rattachés à la commission Développement Durable.

M. Gérald Rovira demande comment seront répartis les financements pour les compétences Eau Assainissement et les financements pour les Maisons de Services au Public ? Est-ce que la MSP de Saint-Girons, qui est en voie de passer une convention avec la CPAM, sera intégrée au sein de la CCCP ?

M. Michel Icart précise que le SEC sera un service de la CCCP avec un budget annexe, le fonctionnement avec le SMDEA restera inchangé, au lieu de fonctionner avec les communes, le syndicat fonctionnera avec la CCCP qui aura conservée les mêmes représentants. Les 11 communes en régie continueront de fonctionner comme aujourd'hui avec un budget dans leur commune.

M. le Président rappelle que deux Maisons de Services au Public sont en cours sur Saint-Girons et Bas Couserans (projet). Nous aurons à étudier le nombre et les lieux d'implantations des futures MSP selon les besoins de notre territoire. La compétence sera exercée pleinement.

M. Marc Woiry demande si le prix de l'eau sera conservé ?

M. Jean Boussion informe le conseil que les termes de la convention seront travaillés communément avec les communes qui souhaitent continuer à assurer les missions eau assainissement. La CCCP prendra la compétence mais en déléguera la gestion aux communes qui devront équilibrer leurs dépenses avec leurs recettes.

M. Alex Mirouze demande qu'est-ce qui nous pousse à prendre la compétence logements cadre de vie que nous n'avions pas avant le 1^{er} janvier 2017 et qui peut être mieux exercée à l'échelle communale ?

M. Jocelyne Fert précise que cette compétence était dans les statuts de certaines communautés de communes et avec la consolidation, elle se retrouve dans les compétences de la CCCP. De plus cette compétence avait été déléguée au PETR.

M. le Président rappelle que cette compétence était déjà transférée à l'intercommunalité. Il souligne que ce type de compétence peut comprendre des projets européens sur la santé mentale et autres, projets qu'il faut aller défendre et qui plus est ne sont pas recevables à l'échelle d'une commune. Il peut aussi s'agir d'un soutien financier aux propriétaires occupants, bailleurs rénovant leur logement (convention avec le Département et l'ANAH).

Départ de M. Laurent Boutet qui donne procuration à Mme Nathalie Auriac.

M. Gerard Pons propose que l'on se batte pour garder les services publics dans les grands bourgs comme Saint-Girons.

M. Gérald Rovira souligne que les services sont déjà partis, c'est pour cette raison que la MSP est en cours, pour que soit présent à nouveau les services publics au plus près des citoyens (exemple de la CPAM). Nous savons que ces organismes sociaux sont déficitaires mais ils doivent répondre aux besoins de nos citoyens au nom de l'égal accès aux services publics.

M. Alain Bari demande si la liste des sites touristiques figurera dans les statuts ?

M. Jocelyne Fert confirme que cette liste sera insérée et qu'elle sera enrichie au fur et à mesure.

M. Alain Bari demande qui assumera la dépense de déneigement de la voirie d'intérêt communautaire déléguée aux communes concernées.

M. Michel Icart précise que le coût sera pris en charge par la CCCP qui aura la compétence.

M. Marc Henri Seube relève qu'une piste menant à un relais de télévision n'est pas citée dans la liste de la voirie d'intérêt communautaire.

M. Jean-Claude Dedieu alerte, à propos de la compétence « Maison de services au public » en cours sur Saint-Girons, sur le fait qu'il est dangereux de pallier systématiquement aux carences de l'Etat qui se désengage de ses missions. L'argent des contribuables locaux doit servir à faire fonctionner les services dont nous avons la compétence et non à compenser la volonté de l'Etat qui réduit les services publics.

M. Jean-Claude Dedieu se pose la question, pourquoi intégrer l'EHPAD de Massat à l'intercommunalité alors que c'est contre la volonté de la commune et pourquoi les autres EHPAD n'y sont pas ? Est-ce que la question a été posée à la commune de Massat, est-ce que juridiquement la commune peut récupérer cet EHPAD ?

Mme Jocelyne Fert répond que l'EHPAD de Massat est déjà dans la communauté de communes et est propriété du CIAS et non de la commune de Massat. La commission compétences a pensé que c'était bien de garder cet établissement. Alors pourquoi pas les autres, les autres EHPAD peuvent intégrer à l'avenir l'EPCI en laissant le libre arbitre aux communes.

M. Michel Icart rappelle que l'EHPAD de Massat était géré à l'origine par un syndicat (communes de Massat et de Boussenac) et par décision communautaire, l'EHPAD a été intégré à l'EPCI qui a créé pour le gérer un CIAS. Comment va fonctionner le CIAS, l'avenir est à écrire.

M. Bernard Gondran demande des précisions sur les dépenses « contingent social » versé aux communes.

M. Michel Icart rappelle qu'il s'agit d'une dépense obligatoire pour la CCCP.

Le Président propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions sur les compétences.

1/ Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire (Vote)

- Participation aux opérations programmées (OPAH, PIG...)
- Gestion de services de logements
- Conduite d'études habitat en cohérence avec le SCoT et la politique de la ville
- Participation aux projets de construction de logements des organismes d'habitations à loyer modéré
- Soutien aux actions collectives de valorisation architecturale et paysagère urbaine : (opération ardoise, opérations façades...)
- Conventions partenariales intéressant le logement social à l'échelle de la communauté (convention d'utilité sociale avec l'OPH 09, convention intercommunale d'attribution de logements sociaux, convention d'attribution de logements conventionnés très sociaux LCTS...)
- Actions en faveur du logement de personnes défavorisées : solutions d'hébergement des personnes sans abri et/ou souffrant de maladies mentales.
- Mobilité :
 - Organisation et contribution à la mise en œuvre d'un plan global de déplacement
 - Mise en place et gestion d'un transport à la demande (TAD)

Votes pour :	100
Votes contre :	0
Abstentions :	0

2/ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (Vote)

Intérêt communautaire :

- Assistance administrative et/ou technique aux communes souhaitant en bénéficier
- Liste des voies prises en compte, selon le critère du rapport aux compétences obligatoires :
 - Voies d'accès aux relais excentrés, à partir de la dernière habitation de la commune
 - Voies des zones artisanales et industrielles
 - Voies d'accès aux zones touristiques : Guzet, Mondély, Ribérot, Betchat
 - Voies d'accès aux déchetteries (non desservies par une départementale)
 - Aires d'accueil des gens du voyage.
- Les voies d'intérêt communautaire correspondant à toute l'emprise y compris l'accessibilité. Le déneigement sera assuré par convention avec les communes concernées.

Votes pour :	98
Votes contre :	2

Abstentions :	0
---------------	---

3/ Action sociale d'intérêt communautaire (vote)

Intérêt communautaire :

- Construction et gestion de maisons de santé
 - Constructions nouvelles ou extensions.
 - Gestion locative et maintenance des locaux
- Gestion de l'EHPAD de Massat
- Gestion de la Résidence des 4 vallées, entretien et investissements (avec mise à disposition des locaux au CIAS)

Votes pour :	99
Votes contre :	1
Abstentions :	0

Nouvelles Compétences Optionnelles (Vote). Les 94 communes devront délibérer dans les trois mois à compter de la réception des délibérations pour transférer les nouvelles compétences optionnelles, sachant qu'absence de délibération vaudra approbation.

- Création et gestion de Maisons de Services au Public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public y afférant

Votes pour :	93
Votes contre :	0
Abstention :	7

- Assainissement (Vote)

M. le président demande qui veut voter à bulletin secret. 15 délégués y sont favorables, le nombre de vote requis n'étant pas atteint, le président fait voter à main levée.

Votes pour :	81
Votes contre :	8
Abstention :	11

- Eau (Vote)

M. le président demande qui veut voter à bulletin secret. 15 délégués y sont favorables, le nombre de vote requis n'étant pas atteint, le président fait voter à main levée.

Votes pour :	81
Votes contre :	8
Abstention :	11

Compétences supplémentaires (Vote)

Au vu des modifications ci-dessus les compétences supplémentaires sont ainsi modifiées :

Politique de la ville

- CISPD : Dispositifs locaux de prévention de la délinquance : création, animation et coordination d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de délinquance (CISPD) ; programme d'actions défini par le CISPD.
- Prévention en matière de sécurité routière

Thermalisme et activités directement attachées au site thermal d'Aulus

Restauration :

Aménagement de cuisines centrales

Equiperment, organisation et gestion de services portage des repas à domicile, portage de pain

Gestion et organisation des services de cantine (préparation, livraison, service des repas)

Abattoir :

Abattoir public et sa gestion

Participation au capital de la SCIC

Soutien au laboratoire scientifique du **CNRS** de Moulis

Aménagement et gestion de **bâtiments** à vocation économique en dehors des zones d'activités économiques (atelier-relais, hôtel d'entreprises, espace tertiaire...)

Service de **conseil aux entreprises**, soutien et accompagnement des dynamiques économiques collectives

Développement des filières économiques « **énergies renouvelables** »

Développement et gestion de **sites et hébergements touristiques**: station toutes saisons de Guzet, aérodrome de St-Girons-Antichan, site d'Audinac les Bains.

Votes pour :	98
Votes contre :	0
Abstentions :	2

- Compétences restituées aux communes (vote)

a) En provenance de la compétence action sociale :

Compétences n'ayant jamais été exercées :

- Aide à domicile,

- Contribution aux actions en faveur des personnes âgées ou défavorisées, téléalarme, service de maintien à domicile.

Compétence ayant été prise par le Conseil Départemental :

- Participation au Centre Local d'Information et de coordination (CLIC) du Couserans

Compétence restituée à l'ex communauté de communes du Séronais 117

- Prise en charge d'un poste d'agent local d'insertion, d'un poste de coordinatrice personnes âgées

En provenance de la compétence voirie :

compétence restituée aux ex communautés de communes du Val Couserans et du Volvestre Ariégeois

- Chemins ruraux d'intérêt communautaire : maîtrise d'ouvrage d'investissements confirmé par mandat spécifique des communes membres et répartition de leur montant

- Aménagement et entretien de voirie communautaire

- Mise en accessibilité de voirie communautaire

- Voirie forestière : construction et entretien de voies d'accès aux massifs forestiers permettant une exploitation rationnelle (mis au gabarit tout tonnage)

Votes pour :	99
Votes contre :	0
Abstention :	1

b) En provenance de la compétence voirie :

- compétence restituée aux ex communautés de communes du Val Couserans et du Volvestre Ariégeois

-Chemins ruraux d'intérêt communautaire : maîtrise d'ouvrage d'investissements confirmé par mandat spécifique des communes membres et répartition de leur montant

-Aménagement et entretien de voirie communautaire

-Mise en accessibilité de voirie communautaire

-Voirie forestière : construction et entretien de voies d'accès aux massifs forestiers permettant une exploitation rationnelle (mis au gabarit tout tonnage)

Départ de Jeannine Meric, Jacques Renoud, Evelyne Rolain Puigserver (avec procuration de Marie-Christine Denat).

B) Finances : décision modificative n° 2 sur le budget principal

M. le Vice-Président de la commission Finances expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser une décision modificative afin de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes concernant le Budget Principal en section d'investissement:

Comptes	Dépenses	Montant	Comptes	Recettes	Montant
1328-ONI	Remboursement FEDER	25 450,89 €	024	Cession d'immobilisation - vente parcelle Lédar 2016	200 000,00 €
2182-ONI	Tracteur d'occasion	22 000,00 €	024	Cession d'immobilisation - tracteur	42 000,00 €
2188-ONI	Tondeuse autoportée	22 000,00 €	024	Cession d'immobilisation - tondeuse	2 000,00 €
2315-84	Aire de grand passage	40 000,00 €	1331-71	DETR études Gendarmerie St-Girons	61 600,00 €
2315-70	Sécurisation du site de Lédar	20 000,00 €	1331-77	DETR Signalétique d'Information Locale	120 000,00 €
2315-75	Fourrière	400,00 €	1331-74	DETR Voirie sous mandat Séronais	72 553,00 €
2317-83	Voirie Val Couserans et Volvestre	299 034,54 €	1313-83	FDAL Voirie Val Couserans et Volvestre	26 100,00 €
			1313-47	FDAL Construction de l'école maternelle de Massat	20 000,00 €
			1313-79	FDAL Plateforme basse Service Déchets	8 160,00 €
			1641	Emprunt	-123 527,57 €
	TOTAL	428 885,43 €		TOTAL	428 885,43 €

La DM est adoptée à l'unanimité.

Votes pour :	96
---------------------	-----------

Votes contre :	0
Abstention :	0

Départ de M. Gérard Dubuc.

C) Désignation des délégués communautaires

1/ Désignation d'un délégué suppléant au sein de la commission consultative du Syndicat départemental d'Energies de l'Ariège.

Le Président fait un appel à candidature, il précise que le bureau communautaire avait proposé de présenter la candidature de Madame Patricia DANDURAND. Personne ne s'opposant au vote à main levée,

La candidature de Mme Patricia Dandurand est adoptée à l'unanimité

Votes pour :	95
Votes contre :	0
Abstention :	0

Départ de M. Jean-Marc Duran

2/ Désignation d'un représentant au sein du GIP Ressources et Territoires

Le centre de ressources du GIP R&T a pour ambition d'exercer une mission d'intérêt général en accompagnant les acteurs de la cohésion sociale, plus particulièrement sur les thématiques suivantes :

- habitat
- emploi
- accès aux savoirs de base, réussite éducative
- lutte contre les discriminations, égalité femmes / hommes
- santé
- prévention et sécurité

Ressources & Territoires intervient prioritairement sur les territoires en Contrat de ville en créant des espaces de rencontres réguliers entre les acteurs, en favorisant l'échange d'expériences, mais aussi en proposant un programme de formation annuel en relation avec les besoins exprimés.

L'ex communauté d'agglomération de Saint-Girons était adhérente au GIP R&T.

Le montant annuel de la cotisation est de 0,06 € par habitant (population DGF).

Le Président fait un appel à candidature, il précise que le bureau communautaire avait proposé de présenter la candidature de Mme Nathalie Auriac Vice-Présidente de la commission Sociale. Personne ne s'opposant au vote à main levée,

La candidature de Mme Nathalie Auriac est adoptée à l'unanimité.

Votes pour :	94
Votes contre :	0
Abstention :	0

3/ Désignation d'un représentant au sein de la commission départementale consultative des gens du Voyage.

Le Président fait un appel à candidature, il précise que le bureau communautaire avait proposé de présenter la candidature de M. Jean-Jacques Méric Vice-Président de la commission Prévention Sécurité. Personne ne s'opposant au vote à main levée,

La candidature de M. Jean-Jacques Méric est adoptée à l'unanimité.

Votes pour :	94
Votes contre :	0
Abstention :	0

4/ Inscription d'un membre supplémentaire au sein de la Commission Travaux

M. Yves Sutra sollicite son intégration au sein de la commission Travaux. Personne ne s'opposant au vote à main levée, le conseil communautaire adopte sa demande à l'unanimité.

Votes pour :	94
Votes contre :	0
Abstention :	0

Départ de M. Patrick Timbart

D) Ressources Humaines

1/ Attribution régime indemnitaire suite à mutation

Le Président rappelle que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint Girons avait accepté en décembre 2016 le recrutement d'une auxiliaire de puériculture par voie de mutation de la Communauté de Communes des Vallées d'Ax en maintenant les mêmes conditions de statut et d'emploi, donc de salaire et indemnité.

Le Président propose au conseil communautaire de verser l'indemnité spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture à l'agent recruté, à compter du 1^{er} mars 2017, d'un montant de 8,6123 % du traitement brut versé mensuellement.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité l'attribution de l'indemnité à cet agent.

Votes pour :	93
Votes contre :	0
Abstention :	0

2/ Modifications du temps de travail

a) Réorganisation service à la population

Le président présente la réorganisation du service de portage de repas du Séronais qui permettrait à un adjoint technique (21 H hebdo annualisées) d'intégrer le Pôle services à la population en appui administratif, en conservant le même grade mais en augmentant son temps de travail : à raison de 25 H hebdomadaires annualisées.

Le Président propose au conseil communautaire de la suppression, à compter du 1^{er}/10/2017, d'un emploi permanent à temps non complet (21 heures hebdomadaires annualisées) d'Adjoint Technique, et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires annualisées) d'Adjoint Technique.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique à 21H et la création du poste d'adjoint technique à 25 H.

Votes pour :	93
Votes contre :	0
Abstention :	0

b) Service enfance jeunesse

Le Président informe que le service Enfance Jeunesse du territoire historique de Bas Couserans a connu depuis le début de l'année de nombreux changements. Certains agents ont été affectés à d'autres services (pôle culture, service des sports, CISP). Dans le cadre de la réorganisation du service, il est proposé de confier à Mme Da Costa Karine – Adjoint Territorial d'Animation (temps non complet 28 h) - la direction de l'accueil de loisirs des mercredis. Afin de mener à bien le développement de nouvelles missions, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail de 2 h hebdomadaires, soit de 28 h à 30 h.

Il convient de supprimer l'emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à 28 H hebdomadaires et créer l'emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à 30 H hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint d'animation à 28H et la création du poste d'adjoint technique à 30H.

Votes pour :	93
Votes contre :	0
Abstention :	0

M. le Président, avant de passer au point relatif au logement de fonction, présente la nouvelle Directrice Générale des Services, Mme Marie-Christine Claustre arrivée sur le poste le 7 août dernier. Elle occupait un poste de DGS adjointe à la mairie de Pamiers. Mme la DGS, domiciliée à Foix, souhaite rester sur place à Saint-Lizier pour assurer, dans de meilleures conditions, ses fonctions plutôt que d'être défrayé sur ses frais kilométriques comme l'avait choisi son prédécesseur M. Gérard Bauza. Le montant du loyer serait de 520€/mois.

3/ Logement de fonction

Le Président informe l'assemblée que conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, il appartient au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit en raison des contraintes liées à leur fonction. Pour nécessité absolue de service, ce dispositif est réservé à certains emplois fonctionnels (D.G.S. d'une commune de plus de 20 000 habitants).

La concession de logement est octroyée à titre gratuit.

L'agent supporte l'ensemble des réparations et des charges locatives afférentes aux logements.

Les charges accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont à la charge de l'agent.

L'agent est redevable des impôts et taxes liés à l'occupation des locaux et doit souscrire une assurance (article R2124-71 du CG3P).

Mme Marie-Christine Claustre est heureuse d'avoir le privilège d'assurer la direction de cette grande communauté de communes en construction.

M. Alex Mirouze demande si un des logements communautaires ne peut pas convenir pour accueillir Mme la DGS comme celui de Riverenert.

M. le Président précise que Mme la DGS a exprimé en priorité d'occuper un logement appartenant à la communauté de communes.

M. Jean-Claude Dedieu demande pourquoi cet avantage n'est pas étendu à d'autres agents quand le statut le prévoit. Il avance que quand un avantage est octroyé à un seul agent, ça peut être assimilé à un privilège.

M. le Président rappelle que les instances syndicales en place aurait fait remonter les droits d'autres agents si l'équité n'avait pas été respecté. Il précise que Mme la DGS est recruté sur un emploi fonctionnel, en détachement et qu'il peut être mis fin à son contrat sans préavis selon le souhait de l'agent ou du président.

Pour rappel, les frais kilométrique du précédent DGS avait été chiffrés au budget à 5 600€, les frais de logement s'élèverait à 6 200€ soit un delta de 600€ par an.

Mme Nejma Beuste demande pourquoi il est procédé au vote si la décision est statutaire ?

M. le Président précise qu'il revient au conseil de décider de choisir entre l'attribution des indemnités kilométrique ou le logement de fonction.

Le conseil communautaire vote l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité de service, logement qui sera occupé par Mme la DGS recrutée sur un emploi fonctionnel.

Votes pour :	90
Votes contre :	1
Abstention :	2

Proposition d'une motion

M. le Président demande au conseil la possibilité de donner lecture d'un projet de motion relative aux incidents relevés cet été sur nos estives Couserannaises.

Le Président procède, après acceptation du conseil, à la lecture de la motion.

M. Raymond Coumes suggère que cette motion soit plus incisive en demandant l'arrêt immédiat de nouvelles introductions d'ours dans nos vallées.

M. le Président rappelle qu'il faut une table ronde chez nous, puisque l'ours est sur notre territoire. Nous écouterons les propositions de l'Etat et nous serons aussi amenés à faire nos propositions pour essayer de trouver des solutions pérennes pour que notre pan de l'économie agricole et touristique, très important, puisse continuer à exister dans l'avenir. Le bureau du 31/08/2017 a approuvé en l'état le texte qu'il a trouvé équilibré, mesuré et modéré, M. le Président demande de conserver ce texte.

M. Alain Bari soutient cette initiative et informe que les 26 conseillers départementaux se sont également prononcés de manière unanime sur cette question.

M. Jean-Claude Dedieu souhaiterait que la population Couserannaise soit consultée sur les 94 communes.

M. Gérard Pons soutient la proposition équilibrée et positive de M. le Président étant directement concerné par le problème en tant qu'éleveur ovin.

M. Alex Mirouze approuve la motion proposée par M. le Président, approuve la remarque de M. Jean-Claude Dedieu sur la consultation de la population et demande à ce qu'une motion sur la mine de Salau soit aussi prise.

Le Président propose d'envoyer la motion, lue en séance et approuvée à l'unanimité, à Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. Il rappelle que concernant la mine de Salau, le projet en est au permis de recherches. Nous devrions être saisis, d'ici peu de temps, sur cette question, aussi nous donnerons alors la position de la communauté de communes.

La motion est votée à l'unanimité.

2) Questions diverses

M. le Président propose d'aller à la rencontre des territoires pour présenter et expliquer les modifications de compétences et faire un bilan des premiers mois de fonctionnement de la communauté de communes. Quatre réunions non publiques, réservés aux conseillers municipaux, sont proposées :

- territoires Séronais et Val Couserans,
- territoires Massat, Seix,
- territoires Saint-Girons et Castillonnais,
- territoires Volvestre et Bas Couserans.

Fin de la séance à 21H45.